

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Partenariat social :

La réussite genevoise mise à rude épreuve

Votations du 25 septembre 2016 :

AVSplus : NON

Economie verte : NON

Imposition des personnes physiques : NON

Indice genevois des prix de la construction :

Un outil de défense professionnelle indispensable

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Vice-Président FMB

Alors que notre économie résiste tant bien que mal, grâce à son dynamisme, sa diversité, sa réactivité, l'on assiste à plusieurs attaques en règle parfois frontales, parfois plus insidieuses, car drapées de bons sentiments.

Les votations du 25 septembre prochain en sont une excellente illustration, avec deux initiatives fédérales qui, sous des titres enjôleurs, s'en prennent aux subtils équilibres qui font la valeur du modèle helvétique.

Les discussions autour de la Réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) mettent également en exergue de profondes divisions politiques et surtout l'intransigeance doctrinaire d'une certaine gauche, qui s'entête dans sa logique de confrontation systématique, sans aucune considération pour l'emploi, n'hésitant pas à poser ses exigences de

concessions préalables à toute forme de négociation et, dans le même temps, à ourdir le combat par référendum, peu importe le contenu.

Sur le plan paritaire aussi, de telles dérives sont observées. Quand les syndicats nationaux du secteur principal de la construction affirment comprendre les difficultés des entreprises structurées et déclarent être prêts à les soutenir face à la guerre des prix qu'elles subissent, quand les partenaires sociaux genevois s'entendent pour mieux contrôler le marché du travail, l'on assiste sur le terrain à des attaques outrancières de la part de certains délégués syndicaux, dont le logiciel est resté bloqué sur la lutte des classes, avec l'utilisation d'arguments douteux, de faits tronqués à l'interprétation très contestable, empreints d'une vulgarité que l'on croyait d'un autre temps.

Pour qu'une économie puisse redistribuer de la richesse, elle doit d'abord en créer, ce qui nécessite des conditions-cadres acceptables pour les entreprises, pourvoyeuses d'emplois et de places de formation. L'ignorer, c'est très mal défendre les intérêts des travailleurs !

Une retraite à bâtir

Savez-vous ce que deviennent vos employés après leur départ à la retraite ?



C'est un fait : quitter, tôt ou tard, la vie active n'est pas une étape facile à franchir pour tout le monde. Le travail a pu prendre une place plus importante dans la vie de certains, qui craignent alors de se sentir inutiles du jour au lendemain, alors que d'autres attendent l'heure de la retraite avec impatience pour réaliser leurs projets personnels. Face à ce changement de vie et ce temps libre mis à disposition, il est facile de perdre pied et de couper les liens avec une partie de son entourage. Ce n'est un secret pour personne, préparer cette nouvelle vie est primordial afin que sa retraite ne devienne pas sa meilleure ennemie.

La Fondation Force Nouvelle s'engage depuis plus de 40 ans dans ce domaine. Son état d'esprit : apprendre aux futurs retraités à prendre conscience de leur potentiel, encore bien trop souvent ignoré, et du champ du possible qui s'offre à eux. Selon la Fondation, ils ont en eux encore beaucoup de possibilités d'apprentissage. L'important étant bien entendu que chacun trouve son nouveau rythme de croisière.

Pour ce faire, Force Nouvelle propose deux cycles de formation par année. L'un au printemps, le second en automne. Ils ont lieu à Genève, au Théâtre de l'Espérance. Chaque cycle est aménagé selon des horaires qui permettent aux participants, encore en emploi, de conjuguer travail et formation dans les meilleures conditions.

Les séminaires et ateliers dispensés dans le cadre de cette formation couvrent tant des domaines terre à terre, tels que la gestion de ses assurances et de ses économies ou encore la formation à l'université, que des domaines liés à la personne afin de répondre aux besoins et parcours de vie de chacun. Certains cours dédiés à la gestion de la santé prennent tout leur sens lorsque l'on pense aux métiers du bâtiment. D'autres traiteront plus de la gestion de la vie sociale, qui est également la base d'une retraite réussie. Depuis cet automne, un cours consacré à la construction d'un nouveau réseau de connaissances sera dispensé pour la première fois.

Permettre à son employé de prendre du temps à la préparation de sa retraite est une responsabilité sociale de l'entreprise. Déjà conscientes et sensibilisées à cette question en matière de développement durable, les entreprises du bâtiment ont donc tout à gagner à remplir ce rôle aussi envers leurs employés. De plus, en leur permettant de partir dans les meilleures conditions, c'est l'assurance d'un passage de témoin réussi aux générations suivantes et d'une bonne carte de visite lorsque qu'ils évoqueront leur ancien employeur. La formation continue ne concerne donc pas uniquement ceux qui restent !

Certaines carrières ont été faites de milliers de chantiers.
Mais le plus important d'entre eux n'est-il pas le chantier de sa vie ?

Programme et inscriptions aux séminaires d'automne 2016 et printemps 2017 :
→ www.force-nouvelle.ch

Assemblée générale de votre Fédération

Le 30 juin 2016, s'est tenue la traditionnelle Assemblée générale de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB).

Le succès a été au rendez vous. Plus de 120 personnes représentant les milieux entrepreneuriaux, économiques, politiques et étatiques nous ont fait l'honneur de leur présence. Le Président de la FMB, M. Serge HILTPOLD, a fait part des préoccupations liées à notre secteur d'activité, à la concurrence déloyale, au Brexit, au franc fort, à la baisse des effectifs tout en terminant son intervention sur une note positive en mettant en exergue, notamment, les opportunités offertes par les grands projets immobiliers de la Genève internationale et par le nouveau plan directeur qui est entré en force.

Il a été suivi par l'intervention de M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) qui a réaffirmé sa volonté de soutenir l'industrie de la construction en maintenant des conditions-cadre favorables et en assurant qu'il allait tout mettre en œuvre pour soutenir la construction de logements et d'infrastructures.



M. Antonio HODGERS
Conseiller d'Etat en charge du DALE

Annuaire genevois des entreprises de la construction 2016



L'annuaire genevois de la construction répertorie toutes les entreprises de la construction affiliées aux associations patronales membres de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment.

La FMB recommande de confier les travaux aux entreprises répertoriées dans cet annuaire car elles appliquent toutes volontairement les Conventions collectives de travail (CCT) de leurs métiers respectifs qui garantissent aux travailleurs des conditions de travail (salaire, vacances, horaire, etc.) modernes et attrayantes, car elles sont toutes affiliées auprès des caisses de compensation, et car, dans leur très grande majorité elles sont au bénéfice d'une couverture RC Parapluie à hauteur de CHF 10 millions.

L'annuaire recense également tout un ensemble d'informations utiles telles que la liste des experts, les conditions générales du contrat d'entreprise 2016, l'indice des prix de la construction ou encore le prix de l'heure pour les travaux en régie. La nouvelle édition est à votre disposition gratuitement auprès de notre secrétariat.

Partenariat social : la réussite genevoise mise à rude épreuve

Le partenariat social ne s'est jamais aussi bien porté à Genève avec notamment des avancées significatives en matière de contrôle du marché du travail.

Avec l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), des modifications du Règlement sur la passation des marchés publics ou un renforcement des mesures d'accompagnement, le partenariat social genevois a démontré une réelle volonté de trouver des solutions pragmatiques qui protègent les travailleurs, permettent une concurrence saine et loyale, tout en tenant pleinement compte de la situation économique et de la réalité des entreprises.

Pourtant, la situation dans certains secteurs s'avère hétérogène et compliquée. Ainsi, dans l'industrie de la construction, alors que les négociations du Second œuvre sont en cours pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) romande, que celle genevoise de la Métallurgie du bâtiment vient d'être déclarée de force obligatoire, la situation dans le Gros œuvre interpelle.

Pour tenter de mieux la comprendre, quelques explications s'imposent de la part de Mme Hanane ARNAUD (HA), Secrétaire générale de la Société suisse des entrepreneurs, section de Genève (SG/SSE).

D&P : La nouvelle Convention nationale (CN), CCT de la branche, a été conclue en décembre 2015 et déclarée de force obligatoire par le Conseil fédéral le 1er juillet dernier. Tout va donc pour le mieux, non ?

HA : C'est exact. En automne dernier, alors que les négociations étaient quasiment bloquées, les patrons genevois se sont ardemment battus pour leur reprise, en insistant sur la nécessité de sauvegarder, en priorité, le régime de retraite anticipée. Finalement, un accord national a été trouvé in extremis le 9 décembre 2015 par le biais d'un texte équilibré, qui est indiscutablement un rempart contre la concurrence déloyale et le dumping salarial.

D&P : Les syndicats et le patronat sont donc en bons termes ?

HA : C'est un peu plus compliqué que cela ! Le climat gagnerait en apaisement si le mouvement syndical n'avait pas appelé à la grève, à plusieurs reprises dans notre canton. Par ailleurs, nos entreprises se sentent malmenées lors de certaines actions syndicales (écrites, verbales et parfois même physiques), ce qui ne facilite pas les échanges.

D&P : Pourtant, le dialogue a repris localement au début 2016 sur certains points ?

HA : Tout-à-fait, en précisant que les partenaires sociaux nationaux ont prévu de reprendre des négociations sur des thématiques quasi semblables dès le 2ème semestre 2016.

D&P : Et le 1er mai, patatras...

HA : Effectivement. Une résolution des travailleurs a été votée par les syndicats, menaçant d'une nouvelle grève illimitée si les négociations n'aboutissaient pas à un résultat satisfaisant (pour les syndicats) d'ici la fin de l'été. Cette menace, qui constitue une infraction à la CN, a en effet suspendu les négociations, le temps que la paix du travail soit à nouveau respectée.

D&P : Peut-on encore parler de dialogue social dans ce contexte ?

HA : Je dirais oui car il faut rester résolument optimiste. Je comprends néanmoins que cela puisse choquer certains de nos membres compte tenu de l'entrée en force de la CN16-18 et de l'ouverture des négociations nationales au second semestre 2016. La résolution de grève illimitée a heureusement été retirée depuis, dans le cadre de discussions instaurées sous le patronage du Conseiller d'Etat Pierre MAUDET, en charge du Département de la sécurité et de l'emploi (DSE).

D&P : Mais n'est-ce pas un aveu d'échec de la part des partenaires sociaux d'appeler l'Etat au secours ?

HA : Il n'est pas surprenant, ni exceptionnel, que l'Etat s'implique dans un processus qui touche près de 6'000 travailleurs d'un secteur clé de l'activité économique du canton. C'est pour cela que nos entrepreneurs ont accepté d'y participer.



Hanane ARNAUD
Secrétaire générale de la SG/SSE



Si l'action du Département de la sécurité et de l'emploi (DSE), sous l'égide du Conseiller d'Etat Pierre MAUDET, peut contribuer à objectiver les différentes thématiques, notre secteur s'en trouverait renforcé. Le temps des revendications plus ou moins dogmatiques est à mon sens révolu.



D&P : Et les négociations nationales dans tout cela ?

HA : Les syndicats nationaux ont publié un communiqué le 14 juillet 2016, dans le cadre d'une campagne pour des chantiers dignes, qui salue l'engagement des partenaires sociaux et met en exergue les défis que la branche doit relever dans un contexte difficile de pression sur les délais et les prix, de dumping salarial, de sous-traitance non maîtrisée et d'emplois précaires. Nous partageons bien entendu cette juste appréciation de la situation et nous pensons que l'intérêt réel de nos travailleurs se situe ici, dans le respect des patrons employeurs qui créent de la richesse et de l'emploi.

D&P : Cela étant, la précarisation des travailleurs âgés dénoncée par les syndicats, qu'en pensez-vous ?

HA : Les statistiques de l'Office cantonal de l'emploi montrent que notre secteur d'activité se porte globalement mieux que la moyenne cantonale. Pour autant, nous sommes d'accord pour dire que chaque chômeur est un chômeur de trop et qu'il est souhaitable de trouver un moyen de réinsertion des travailleurs dits « âgés » (45-54 ans) dans le milieu professionnel. Une des pistes serait une réorientation vers les métiers du Second œuvre, par exemple. Mais pour cela, il faudrait pouvoir leur assurer un libre passage entre les caisses de préretraites afin qu'ils ne perdent pas les droits acquis au sein de la Fondation pour la retraite anticipée (FAR). Nous avons également imaginé un « durcissement » des conditions de licenciement pour cette catégorie d'âges, en modifiant l'article 19, alinéa 1bis CN. Mais attention aux effets de seuils qui peuvent parfois provoquer l'inverse de l'effet escompté.

D&P : Et le développement du travail temporaire au détriment des emplois fixes est-il une réalité ?

HA : La régulation du marché du travail a changé et il ne sert à rien de le nier. Le développement du travail temporaire offre aux entreprises une flexibilité dans l'organisation des travaux à une période où il est quasi-impossible de prévoir, avec un degré de certitude raisonnable, la date de démarrage des chantiers. Nous devons traiter avec respect les travailleurs temporaires qui permettent de répondre à une adaptabilité toujours plus importante que les maîtres d'ouvrages exigent de nos entreprises. Dans le même ordre d'idée, les agences de travail temporaire devraient se joindre à nos réflexions afin de trouver ensemble une solution qui satisfasse le plus grand nombre. Dans ce domaine également, il faudra rester vigilant et veiller à ne pas créer un système contraignant qui contribuerait au développement d'une autre forme de précarité, autrement plus grave. Je veux parler des travailleurs détachés et de la sous-traitance à outrance.

D&P : Quelles sont les perspectives ?

HA : Le contexte général du partenariat social local est positif, malgré un climat économique contrasté. Les patrons genevois du Gros œuvre sont particulièrement sensibles aux préoccupations de leurs travailleurs (fixes et temporaires). Ils sont respectueux des institutions et font confiance aux négociateurs nationaux. Ils sont aussi vigilants et ne souhaitent plus de nouveaux particularismes genevois qui les pénaliseraient et alourdiraient leurs processus de fonctionnement. Il conviendra donc de trouver le bon réglage et se donner le temps nécessaire pour un dialogue social intelligent et constructif, dans le respect de toutes les parties.



Votations du 25 septembre 2016

Le Comité de la FMB a choisi de prendre position sur deux objets fédéraux et un objet cantonal qui intéressent tout particulièrement l'industrie de la construction.

Sur le plan fédéral, deux initiatives populaires sont soumises au vote, intitulées respectivement « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte) » et « AVSplus : pour une AVS forte ». Leur point commun est une dénomination sympathique mais trompeuse.



La première impose une diminution de notre consommation d'énergie par trois (- 65%) d'ici 2050. Cet objectif repose sur une appréciation douteuse de la situation actuelle de notre pays. Elle ne tient aucunement compte de l'utilisation tout particulièrement efficace des ressources en Suisse en comparaison internationale. Elle suggère des mesures très contraignantes en matière d'alimentation, de mobilité, de logement par une hausse massive des prix et un contrôle étatique invasif.

La seconde demande une hausse des rentes AVS de 10%, sans se préoccuper du financement, sans cibler cet objectif sur les rentiers les plus modestes et sans se soucier de la fragilisation de notre prévoyance qui en résulterait. Il suffit de se rappeler que l'AVS décaisse dorénavant plus qu'elle n'encaisse et que l'évolution démographique liée à l'allongement de l'espérance de vie contribue à augmenter sans cesse le nombre de rentiers par rapport au nombre d'actifs pour admettre que seule une réforme structurelle globale est envisageable, qui n'a rien à voir avec cette proposition démagogique.



Le Comité de la FMB vous recommande de voter **NON** à ces deux initiatives excessives, dangereuses pour notre prospérité et l'équilibre de notre modèle économique.

Sur le plan cantonal, la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Limitation de la déduction des frais de déplacement selon le droit fédéral harmonisé) (D 3 08-11685) est combattue par référendum.



Si le droit fédéral permet effectivement aux cantons de fixer un plafond aux montants déductibles fiscalement au titre des frais de déplacement, il y a lieu de rappeler qu'au niveau fédéral, le montant maximal admis est de frs. 3'000.-- alors que la proposition faite ici fixe le plafond à frs. 500.-- (soit le prix de l'abonnement général des TPG).

L'objectif est évidemment d'enregistrer des recettes fiscales supplémentaires. Outre que cela contrevient au principe de déductibilité des frais d'acquisition du revenu, cela ferait de notre canton le plus restrictif dans le domaine. Surtout, cela ne contribue pas à résoudre la crise des dépenses qui affecte si gravement nos finances publiques.

Le Comité de la FMB vous recommande de voter **NON** à cette loi !

Indice genevois des prix de la construction

Dès 1988, le canton de Genève s'est doté d'un instrument de mesure de l'évolution des prix dans le secteur de la construction : l'indice des prix de la construction de logements.



En 2003, cette statistique a été remplacée par l'indice genevois des prix de la construction, calculé et élaboré par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Cet indice repose sur des séries de prix fournies par près de 300 entreprises actives dans le canton de Genève. Il est diffusé à un rythme semestriel par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et constitue un instrument de référence pour plusieurs types d'utilisateurs, qu'ils soient actifs dans le secteur de la construction ou en dehors.

Fournisseuses des données permettant le calcul de l'indice, les entreprises de la branche en sont également les principales utilisatrices. En effet, l'indice des prix de la construction sert à adapter les budgets ou



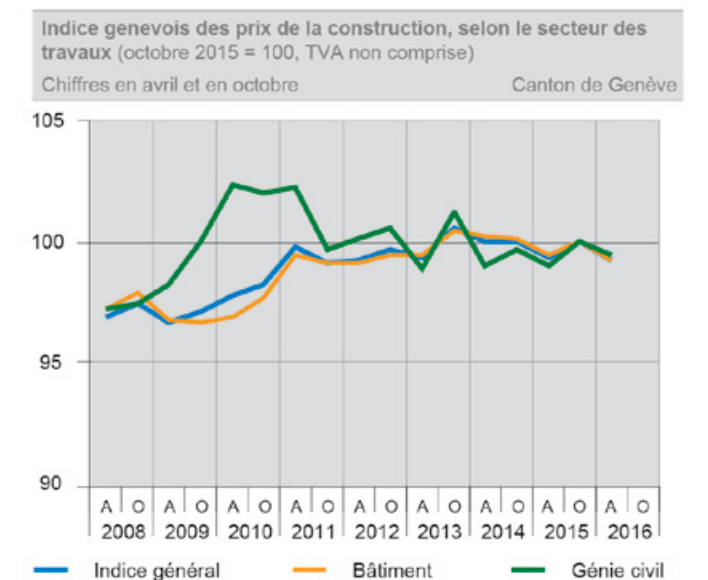
les devis, tout au long des phases de conception d'un projet. Il s'applique tant et aussi longtemps qu'aucun prix n'a été fixé par un contrat ou une adjudication. Dans le cas de report de travaux, il sera utilisé pour indexer les montants à l'évolution effective des prix dans la branche. Il sert également à l'adaptation des contrats d'assurance en matière immobilière.

Plus généralement, en tant que mesure synthétique de l'évolution des prix dans le secteur de la construction, l'indice des prix de la construction représente un indicateur conjoncturel pour la branche de la construction à Genève.

La statistique des prix de la construction a fait l'objet d'une révision méthodologique en octobre 2015. L'indice des prix de la construction correspond aujourd'hui à l'agrégation de onze différents sous-indices représentant chacun un type d'ouvrage. Ceux-ci sont regroupés en trois catégories : construction de bâtiments (par exemple : construction de bâtiments à plusieurs logements), rénovation de bâtiments (par exemple : rénovation de bâtiments administratifs) et construction d'ouvrages de génie civil (par exemple : construction de routes).

Pour calculer chacun de ces sous-indices, chaque type d'ouvrage est considéré comme la somme des principales prestations fournies par les différents corps de métiers. Pour chacune de ces prestations, des prix sont relevés auprès de plusieurs entreprises de la branche. Ces prix proviennent de contrats effectivement conclus dans le canton de Genève durant les trois mois précédant le calcul.

Pour plus d'information :
→ www.ge.ch/statistique



La Suva sur les bancs de l'école

Les apprentis ont un risque d'accident professionnel plus élevé que les autres travailleurs. La Suva a élaboré, avec un groupe d'enseignants, différents supports de cours pour que les écoles professionnelles puissent sensibiliser les jeunes et leur faire prendre conscience des risques de leur métier. Le journal gratuit «top TODAY» au format tabloïd en constitue la pièce maîtresse.



Chaque année, quelque 19'000 jeunes en apprentissage dans une entreprise assurée auprès de la Suva subissent un accident professionnel, dont trois sont mortels. Cela signifie que, chaque année, un apprenti sur huit est victime d'un accident. La Suva juge la situation inacceptable et veut réduire de moitié les accidents chez les apprentis tout en accroissant leur compétence en matière de risque à travers la campagne «Apprentissage en toute sécurité».

Del'entrepriseàlécoleprofessionnelle

Depuis trois ans, la Suva propose des supports de travail aux entreprises pour les aider dans la sensibilisation et la formation des jeunes. La Suva invite maintenant les écoles professionnelles à participer à la campagne «Apprentissage en toute sécurité». «Notre initiative vise une nouvelle baisse des accidents professionnels et non professionnels avec l'aide des écoles, qui constituent un canal de sensibilisation supplémentaire auprès des apprentis», déclare Erwin von Moos, responsable de la campagne à la Suva. Des enseignants ont collaboré avec la Suva afin d'élaborer une série de supports de cours. Ces documents sont destinés à toutes les écoles professionnelles de Suisse.



Nouveau journal gratuit en Suisse

Les supports de cours se composent du journal gratuit «top TODAY» ainsi que du manuel «Risques et compétences en matière de risque». «top TODAY» présente les différentes facettes des risques à travers des exemples concrets que les jeunes peuvent rencontrer dans la vie de tous les jours. Ils sont tirés de divers domaines tels que la sécurité au travail durant les loisirs, etc. Le manuel «Risques et compétences en matière de risque» permet aux apprentis de se sensibiliser aux dangers et d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour la prévention des accidents dans le cadre des cours de culture générale.

Préserver 250 vies

La campagne «Apprentissage en toute sécurité» s'intègre dans la «Vision 250 vies», qui vise à réduire de moitié, en dix ans, le nombre d'accidents professionnels mortels enregistrés chaque année, c'est-à-dire à préserver 250 vies et à éviter tout autant de cas d'invalidité grave d'ici à 2020.

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.